

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de la Celle-Condé  
Séance du 08/06/2021

L' an 2021 et le 8 Juin à 19 heures 02 minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu inhabituel de ses séances, Salle des fêtes, sous la présidence de MANSSENS Alain, Maire.

**Présents** : M. MANSSENS Alain, Maire, Mmes : AROYO Nathalie, DROUILLET Loriane, LAVERGNE Claudie, MM : BOYER Michel, DELPERDANGE Christian, GAILLARD Daniel, MAGNOUX Jean-Marc

**Excusés** : Mme GIDEL Laëtitia donne pouvoir à Mme AROYO Nathalie, M. DALMASSO Stéphane donne pouvoir à M. MANSSENS Alain

**Absents** : M. MONNOURY Vincent

**Secrétaire de séance** :Mme AROYO Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 02/06/2021

Date d'affichage : 02/06/2021

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond  
le : 09/06/2021  
et publication ou notification  
du : 09/06/2021

**SOMMAIRE**

**réf : 2021 018 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR DES TRAVUX DE REFECTION DE VOIRIE**

**réf : 2021 019 DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE**

**réf : 2021 020 DEMANDE DE FOND DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE**

**réf : 2021 018 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR DES TRAVUX DE REFECTION DE VOIRIE**

M. le Maire expose que le projet de réfection des voies communales de la route des Feuilloux et de la route de Ste Marie et dont le coût prévisionnel s'élève à 67 049.00 € HT soit 80 458.80 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

M. le Maire rappelle que les montants ont été inscrits au budget 2021.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 67 049.00 € H.T

DETR : 20 114.70 € H.T

Département : 20 114 .70 € H.T

Fond de concours Communauté de communes : 13 409.80 € H.T

Autofinancement communal : 13 409.80 € H.T

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé entre le mois de juillet et le mois de novembre (selon météo)

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du Conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'arrêter le projet de réfection voies communales de la route des Feuilloux et de la route de Ste Marie

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous

- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2021 019 DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE**

M. le Maire expose que le projet de réfection des voies communales de la route des Feuilloux et de la route de Ste Marie et dont le coût prévisionnel s'élève à 67 049.00 € HT soit 80 458.80 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale.

M. le Maire rappelle que les montants ont été inscrits au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- de donner son accord pour la réalisation des travaux de réfection des voies communales de la route des Feuilloux et de la route de Ste Marie selon le devis de la SARL Claude BORDAT d'un montant de 64 049.00 € H.T soit 80 458.80 € T.T.C.
- de solliciter auprès du Département une subvention de 30 % du montant H.T des travaux
- de s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant H.T
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2021 020 DEMANDE DE FOND DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5215-26 ;

**Vu** le règlement intérieur de la compétence optionnelle voirie de la Communauté de communes définissant l'intérêt communautaire et présentant en détail cette compétence ;

**Considérant** qu'il ressort du règlement susvisé que la route de Sainte Marie et la route des Feuilloux ne relèvent pas des voies classées d'intérêt communautaire ;

**Considérant** que, pour des motifs d'intérêt général, afin de réduire les coûts, tant pour la Communauté de communes que pour la Commune, la commune de La Celle Condé souhaite effectuer une demande de subvention au titre de la DETR, qu'il convient à ce titre que la maîtrise d'ouvrage des travaux soit assurée par la Commune elle-même ;

**Conformément** à l'article L5216-5 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, stipulant que le versement de fonds de concours entre EPCI et ses communes membres est soumis à certaines règles ainsi qu'il suit :

- Les fonds de concours sont réservés au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à un équipement,
- Le montant ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fond de concours,
- Le fond de concours est attribué après accord concordant du Conseil communautaire et du Conseil municipal concerné, avec indication précise de l'affectation des fonds ;

Le Conseil municipal est sollicité pour :

- approuver la demande d'un fond de concours d'investissement à la Communauté de communes pour la réalisation des travaux de voirie sur les routes de Sainte Marie et des Feuilloux dont le montant du devis s'élève à 67 049.00 € H.T, soit 80 458.80 € T.T.C
- accepter que le montant du fond de concours s'élève à 20%, toutes subventions et FCTVA déduits, soit 16 091.76 € T.T.C pour un autofinancement communal de 16 091.76 € T.T.C
- autoriser M. le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- d'approuver la demande d'un fond de concours d'investissement à la Communauté de communes pour la réalisation des travaux de voirie sur les routes de Sainte Marie et des Feuilloux dont le montant du devis s'élève à 67 049.00 € H.T, soit 80 458.80 € T.T.C
- d'accepter que le montant du fond de concours s'élève à 20%, toutes subventions et FCTVA déduits, soit 16 091.76 € T.T.C
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021
- Arrivée de la fibre dans la Commune entre 2024 et 2025
- Proposition d'adhésion à l'association Berry Energie et Paysages : Cette association loi 1901, créée le 30 avril 2021, a pour objet, dans les départements du Cher et de l'Indre, de fédérer les élus municipaux, départementaux, régionaux et les parlementaires attachés à la protection de l'environnement, notamment de la flore, de la faune, des paysages, du patrimoine bâti et culturel, et à la qualité de vie des habitants, afin de contester toutes les atteintes industrielles, notamment l'implantation d'éoliennes et des équipements qui leur sont liés. Adhésion gratuite. Après discussion, les membres du Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'association Berry Energie et Paysages.
- Devis pour réhabilitation électrique de la maison 12, route de l'ancienne gare pour un montant approximatif de 10 846.26 € T.T.C : a voté en Conseil lorsque l'achat du bien sera finalisé
- Proposition d'achat de 2 transats extérieurs en béton pour installer au théâtre de verdure derrière l'église : coût de 770 € H.T par transat soit 1 540 € H.T les deux. Après discussion les Conseillers municipaux décident de prendre une décision par délibération lors d'un prochain Conseil

Heure de fin de séance : 20h15